



Residence principale ou secondaire que choisir??

Par **cabotage**, le **29/07/2010** à **18:31**

Bonjour,

Je souhaite faire prochainement l'acquisition d'un bien immobilier sur paris
J'habite actuellement chez mes parents depuis 15 jours (residence principale)

Ma situation est peu complexe je travail a paris depuis 5 ans et je vis la semaine a l'hotel les frais son à ma charge (PROFESSION LIBERALE)

Mes question sont les suivantes:

Si j'achete un bien sur paris est ce que je peux le mettre en residence secondaire et garder l'adresse de chez mes parents residence principale?

Je veux garder mon adresse principale c'est pour avant tout deduire un maximun le prix de mes charges vehicule donc payer moins d'impots!!

Par contre si j habite a paris est que je declare mes revenus a paris je ne pourrais plus deduire mes charges vehicules car je serais censé habité sur place

Quand est il pour l'administration peut on déclaré ces revenus dans une region autre que celle ou vous travaillez?

Si je paye une taxe d'habitation pour un residence secondaire a paris est que remplit ma déclaration de revenue à 800kms de la capitale cela peut il etre louche pour l'administration?

Est il preferable fiscalement et financierement d'acheter ce bien a paris et de le déclarer en

habitation principale ou secondaire?

Par **HUDEJU**, le **29/07/2010** à **19:17**

Bonsoir

Vous pouvez faire de votre acquisition ce qui bon vous semble , à partir du moment où vous déclarez votre résidence principale chez vos parents , votre déclaration fiscale sera rattaché au lieu géographique de vos parents rien ne vous empêche d'héberger un membre de votre famille à Paris , un proche ou n'importe qui . Le locataire du bien paiera une taxe d'habitation et vous la foncière à Paris, si c'est vous en tant que résidence secondaire , elle sera certainement plus chère , sachez que les impôts ne viendront pas vous poser des questions la dessus puisque cela ne les regarde pas sur l'utilisation de votre bien .

Un ancien inspecteur des impôts à la retraite me racontait qu'il a fait sa donation partage entre ses enfants auprès d'un notaire d'un département rural du centre de la France avec bien sur la déclaration aux impôts du dit département .

Ceci sur un bien situé sur la cote basque de plusieurs millions d'€ . Avec une sérieuse économie de droits de successions à la clé

Ni vu , ni connu .

Par **cabotage**, le **29/07/2010** à **19:51**

merci pour votre reponse HUDEJU